**IEJ**

**Procédure pénale**

**2016/2017**

**Galop 3**

Le juge d’instruction Poquelini est saisi par réquisitoire introductif des faits de trafic d’influence contre X.

Les indices recueillis par la police au cours de l’enquête conduisent à soupçonner M. Léandri, notaire, et Mlle Scapina, avocat. En effet, lors des perquisitions réalisées à leur domicile et à leur cabinet en leur absence mais en présence de deux APJ témoins, les OPJ avaient découvert des lettres très compromettantes, corroborant les versements suspects sur les relevés de compte fournis spontanément par leurs banques. Le juge d’instruction décide de renouveler leur mise sous écoute pour trois mois, cette mesure ayant déjà été ordonnée par le procureur pour un mois lors de l’enquête. Les écoutes se révèlent fructueuses.

Estimant les charges suffisantes, le juge délivre un mandat d’arrêt car les deux suspects sont en fuite. Arrêtés une semaine plus tard, ils sont interrogés d’abord par les OPJ sur les faits, puis sont conduits devant le juge. Immédiatement, ce dernier les interroge séparément au fond puis les confronte. L’avocat de Mlle Scapina était présent, mais celui de M. Léandri n’est arrivé qu’en cours d’interrogatoire.

À l’issue de ces interrogatoires, ils sont tous les deux mis en examen pour trafic d’influence et placés sous mandat de dépôt en attendant leur comparution devant le JLD dès la fin du week-end.

Vous vous prononcerez sur le respect des différentes règles de procédure applicables en l’espèce.